



Charte des Achats Responsables

Sommaire

Définitions.....3

Chapitre 1 : Objectifs de la charte.....4

Chapitre 2 : Les engagements de RMC en RSE.....4

Chapitre 3 : Les engagements de RMC envers ses fournisseurs/prestataires4

Chapitre 4 : Les engagements attendus des fournisseurs/prestataires.....5

Chapitre 5 : Signature.....6



Définitions :

Achat Responsable : acquisition d'un bien ou d'un service répondant à des critères de qualité et de coût mais aussi à des critères sociaux et environnementaux. Cet achat se fait le moins souvent possible et répond à un réel besoin.

Acteur Éco-Responsable : société qui oriente sa politique d'achat vers des partenariats long terme dans un dialogue constructif et s'assure de partager des principes RSE communs. Un Acteur Éco-Responsable soutient la croissance de ses fournisseurs/prestataires et les encourage à une amélioration continue.

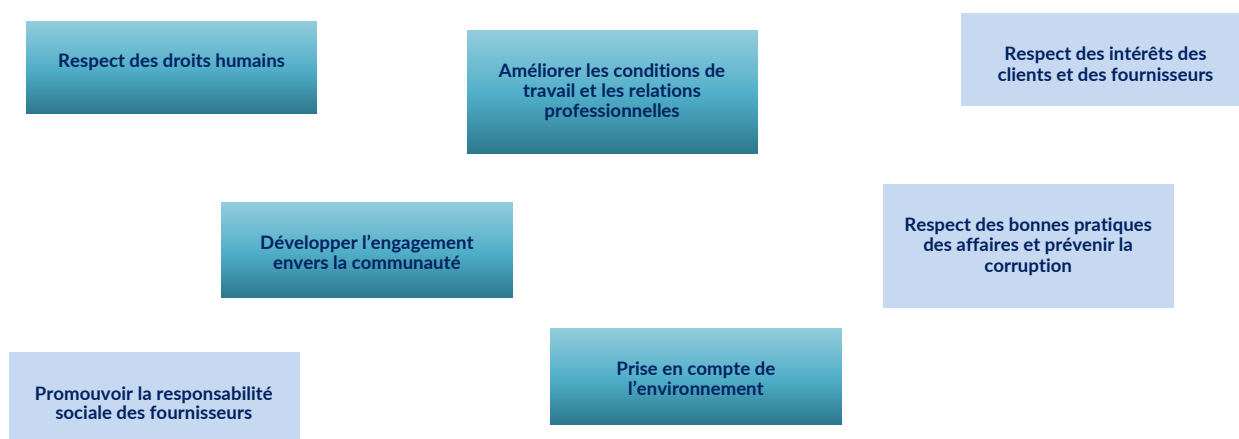
Gestion Responsable des Achats : consiste à établir une relation de coopération avec les fournisseurs/prestataires afin de s'assurer que ces derniers ont recours à une démarche RSE alignée avec notre politique RSE.

Chapitre 1. : Objectifs de la charte

Red Med Capital place la RSE au centre de ses priorités et fait en sorte d'appliquer, dans ses tâches au quotidien, les principes RSE de la charte de la GGEM issus de l'ISO 26 000. En tant que société consommatrice de biens et de services, nous sommes forcément un maillon de la chaîne et nous nous devons de partager et véhiculer nos principes RSE à nos fournisseurs/prestataires. En aucun cas, RMC ne peut envisager une relation contractuelle avec un fournisseur/prestataire n'étant pas engagé dans une démarche de développement durable. Nous insistons sur le fait que le critère RSE fait partie des critères analysés autant que ceux du coût, de la qualité, des délais... lors d'une décision d'achat.

L'objectif de cette charte est d'une part, de préciser les engagements de RMC vis-à-vis de ses fournisseurs/prestataires et, d'autre part, d'exprimer nos attentes à l'égard de nos fournisseurs/prestataires.

Chapitre 2. : Les engagements de RMC en RSE



Chapitre 3. : Les engagements de RMC envers ses fournisseurs/prestataires

Tout d'abord, RMC s'engage à bien définir ses besoins avant de recourir à la commande d'un bien ou d'un service. Il s'agit de s'assurer de la corrélation entre le besoin et les fonctionnalités offertes par le service/le bien. La raison première de ce principe est d'éviter le gaspillage et la sur consommation.

RMC s'engage à :

- Développer des relations basées sur la confiance et le respect mutuel
- Partager des pratiques loyales et équitables envers l'ensemble des fournisseurs/prestataires
- Agir contre la corruption sous toutes ses formes (Cf : la politique cadeaux du Groupe)
- Favoriser les biens disposant d'une certification/label de qualité – faible impact environnemental. Il est recommandé d'utiliser du papier labellisé ou recyclé et du matériel informatique certifié Energy Star
- Favoriser les achats auprès de fournisseurs/prestataires locaux

- Regrouper autant que possible les commandes afin de limiter les déplacements des fournisseurs habituels
- Payer ses fournisseurs/prestataires dans les délais convenus
- Proposer un contact pour régler une éventuelle plainte

Chapitre 4. : Les engagements attendus des fournisseurs/prestataires

- Respect des droits de l'Homme et amélioration continue des conditions de travail
 - Respecter la liberté d'association et le droit d'organisation de négociation collective
 - Respecter chaque salarié sans faire aucune discrimination que ce soit par rapport à leur genre, âge, état de santé, convictions religieuses, race, état de grossesse, orientation sexuelle, opinions politiques...
 - S'interdire le travail direct ou indirect des mineurs de moins de 18 ans
 - Se conformer aux obligations légales relatives à la déclaration des salariés aux organismes de sécurité et de protection sociale
 - Respect du salaire minimum et verser régulièrement les salaires aux employés
- Protection de la santé et de la sécurité
 - Souscrire à une assurance Accident du Travail
 - Mettre en place les bonnes pratiques afin de ne pas nuire à la santé et sécurité des salariés, des populations avoisinantes, des consommateurs...
 - Identifier les risques liés à son activité et prendre les mesures pour mitiger voire éliminer ce risque dans la mesure du possible
- Préservation de l'environnement
 - Veiller à ce que les activités ne nuisent pas à l'environnement
 - Utilisation rationnelle des ressources naturelles comme l'eau, l'énergie
 - Réduire les émissions polluantes
 - Limiter, gérer, recycler et valoriser les déchets
 - Éviter ou minimiser l'utilisation de substances chimiques/toxiques
- Politique d'éthique : Les fournisseurs/prestataires sont encouragés à établir leur propre charte de valeurs, leur code de conduite responsable et charte d'achats responsables

Engagement des fournisseurs/prestataires

En signant cette Charte, vous attestez :

- avoir reçu et lu la Charte des Achats Responsables de Red Med Capital et ses filiales
- vous engagez à favoriser un comportement aligné avec ses principes
- encourager, dans la mesure du possible, vos prestataires directs à suivre ces principes

Nom de l'entreprise :

Date :

Signé par :

Fonction :

Signature et cachet de l'entreprise :